

DEC24234DAJ

Décision du 2 mai 2024 portant délégation de signature au sein de la Direction du Patrimoine et de l'immobilier (DPI)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R831-3 et R831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'INRAE en date du 12 octobre 2023 donnant délégation de pouvoirs au Président d'INRAE,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 29 septembre 2021 (note de service n°2021-61),

Vu la décision du 1^{er} décembre 2023, portant renouvellement du mandat de M. Guillaume PINGET en qualité de Directeur du Patrimoine et de l'immobilier (DPI) pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Décide :

Article 1.

Délégation de signature est donnée à M. Guillaume PINGET, Ingénieur de recherche hors classe, Directeur du Patrimoine et de l'Immobilier (DPI), dans les champs de compétences relevant de sa direction, tels que définis par la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01 modifiée) susvisée, en ce qui concerne la politique patrimoniale de l'établissement et les investissements immobiliers, et notamment pour :

- les actes, sous seing privé uniquement, attachés à la gestion du patrimoine foncier et immobilier de l'établissement et notamment les actes liés à la cession, l'acquisition, l'octroi ou l'obtention de droits réels ou de servitude ainsi que les différents baux, contrats ou autorisation d'occupation accordés par INRAE ou à son bénéfice ;
- l'ensemble des actes liés au déclassement et à la désaffectation des dépendances du domaine public de l'Institut dans les conditions prévues par les articles L 2141-1 et L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume PINGET, la même délégation est accordée à M. Arnaud LAIGLE, Ingénieur de Recherche, Directeur adjoint du Patrimoine et de l'Immobilier (DPI).

Article 3.

Délégation de signature est donnée à l'ensemble des agents, dont les noms figurent au tableau ci-après, à l'effet de signer l'ensemble des actes de gestion courante relevant des fonctions de l'ordonnateur principal dans les champs de compétence délégués et dans la limite des attributions de chacun des délégataires, à savoir l'émission des ordres de recouvrer et des ordres de payer, la transmission des pièces justificatives, des certifications et des documents nécessaires au comptable pour la tenue de la comptabilité, la gestion des crédits budgétaires et ce, dans les matières énumérées à l'article 1 de la présente décision :

Civilité/Prénom(s)/NOM	Fonctions
M. Guillaume PINGET	Directeur du Patrimoine et de l'Immobilier (DPI)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> M. Arnaud LAIGLE	Directeur adjoint du Patrimoine et de l'Immobilier (DPI)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Laure ESCHBACHER	Gestionnaire d'unité

Article 4.

La présente décision est publiée sur le portail INRAE, et par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE ainsi que dans les locaux de la DPI.

Fait à Paris, le 2 mai 2024

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

